

Règlement concernant l'attribution des distinctions du District d'Alsace de Football

Le District d'Alsace de Football récompense les services rendus au football par **les dirigeants, arbitres, éducateurs, toutes et tous obligatoirement licencié(e)s**, par l'attribution de distinctions suivant les modalités ci-après :

1. Des fiches individuelles de renseignements (à demander au secrétariat du District ou disponibles sur le site du DAF sous la rubrique BENEVOLAT) sont adressées au District d'Alsace **DEUX MOIS AVANT LES FESTIVITES ET AVANT LE 1^{ER} MARS POUR LES MANIFESTATIONS ESTIVALES.**
2. Les distinctions sont accordées tous les 5 ans à date anniversaire de l'affiliation du club auprès du DAF
3. Les propositions sont visées par le Président ou le Secrétaire du club.
4. Les attributions sont prononcées sur avis du Secrétaire Général.
5. A l'occasion de certaines manifestations régionales ou locales, le Conseil de Ligue se réserve la possibilité d'attribuer une ou plusieurs distinctions à ses joueurs, dirigeants, arbitres ou personnalités, en récompense de mérites particuliers et exceptionnels qui ne relèvent pas du barème ci-dessous.

Les joueurs (majeurs) ayant au moins 10 années d'activité, peuvent bénéficier du Diplôme d'Honneur (distinction unique)

BAREME D'ATTRIBUTION

Catégorie	Bénéficiaire	Conditions d'attribution
<u>DIPLOME D'HONNEUR</u>	<input type="checkbox"/> Joueur(se) (Ne peuvent prétendre à aucune autre distinction)	Avoir rendu des services à la cause du football et ayant au minimum 10 années d'activité et être majeur
<u>DIPLOME D'HONNEUR</u>	<input type="checkbox"/> Dirigeant et arbitre	Avoir rendu des services à la cause du football avec une ancienneté minimum de 3 ans dans la fonction
<u>MEDAILLE BRONZE</u>	<input type="checkbox"/> Dirigeant et arbitre <input type="checkbox"/> Membre d'une Commission de Ligue	Exercer une activité effective et régulière depuis au moins 5 ans au sein du Comité du club ou de la Ligue
<u>MEDAILLE ARGENT</u>	<input type="checkbox"/> Dirigeant et arbitre <input type="checkbox"/> Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Médaille Bronze depuis 5 ans et exercer une activité effective et régulière au sein du Comité du club ou de la Ligue
<u>MEDAILLE VERMEIL</u>	<input type="checkbox"/> Dirigeant et arbitre <input type="checkbox"/> Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Médaille Argent depuis 5 ans et exercer une activité effective et régulière au sein du Comité du club ou de la Ligue.
<u>MEDAILLE OR</u>	<input type="checkbox"/> Dirigeant et arbitre <input type="checkbox"/> Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Médaille Vermeil depuis 5 ans au moins exercer une activité effective et régulière au sein du Comité du club ou de la Ligue.
<u>PLAQUETTE BRONZE</u>	<input type="checkbox"/> Dirigeant et arbitre <input type="checkbox"/> Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Médaille Or depuis 5 ans au moins exercer une activité effective et régulière au sein du Comité du club ou de la Ligue.
<u>PLAQUETTE D'ARGENT</u>	<input type="checkbox"/> Dirigeant et arbitre <input type="checkbox"/> Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Plaquette Bronze depuis 5 ans au moins et exercer une activité effective et régulière au sein du Comité d'un club ou de la Ligue.
<u>PLAQUETTE VERMEIL</u>	<input type="checkbox"/> Dirigeant et arbitre <input type="checkbox"/> Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Plaquette Argent depuis 5 ans au moins et exercer une activité effective et régulière au sein du Comité d'un club ou de la Ligue.
<u>PLAQUETTE OR</u>	<input type="checkbox"/> Dirigeant et arbitre <input type="checkbox"/> Membre d'une Commission de Ligue	Etre titulaire de la Plaquette Vermeil depuis 5 ans. La plaquette Or, récompense suprême, doit symboliser l'ensemble de la carrière d'un dirigeant. Elle représente la dernière marche de reconnaissance de la Ligue.